

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL n°2***Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes***SEANCE DU 02/03/2020**

Le deux mars deux mille vingt,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 07
- absents : 03
- votants : 08

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT**ABSENTS**: Emmanuelle CORMIER, Philippe MAYU**ABSENTE EXCUSEE** : Sandra REMILLON**PROCURATION** : Sandra REMILLON à Stéphane DEBORNES**SECRETAIRE** : Stéphane DEBORNES

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté. Il propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR**Délibérations**

- Approbation compte administratif CCAS 2019
- Approbation compte de gestion CCAS 2019
- Approbation compte administratif 2019
- Approbation compte de gestion 2019
- Affectation du résultat sur le BP 2020
- Demande de subvention au titre du c 2019
- Demande de subvention au titre des amendes de police

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

DELIBERATION 20200201 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU CCAS

Vu la délibération n°20190804 du 9 décembre 2019, décidant de la dissolution du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale (CCAS),

Le Conseil Municipal de Vovray-en-Bornes, réuni sous la présidence de Madame Odile MONTANT, conseillère municipale, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du CCAS, dressé par Monsieur Xavier Brand, le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :**COMPTE ADMINISTRATIF**

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
| | | | | | | |

| | | | | | | |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|-------------|-------------|-----------------|-----------------|
| Résultats reportés | | 3 799.85 | 0.00 | | | 3799.85 |
| Opérations de l'exercice | 4296.00 | 2 403.61 | 0.00 | 0.00 | 4296.00 | 2 403.61 |
| Totaux | 4 296.00 | 6 203.46 | 0.00 | 0.00 | 4 296.00 | 6 203.46 |
| Résultats définitifs | | 1907.46 | | 0.00 | | 1907.46 |

2° - **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire le : 5/03/2020
 Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 5/03/2020 Et de son affichage le : 5/03/2020

Les dépenses liées au CCAS seront reportées dans le budget principal.

DELIBERATION 20200202 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS 2019

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND.

Vu la délibération n°20190804 du 9 décembre 2019, décidant de la dissolution du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale (CCAS),

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion du CCAS, dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Acte certifié exécutoire le : 5/03/2020
 Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 5/03/2020 Et de son affichage le : 5/03/2020

DELIBERATION 20200203 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane DEBORNE, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Xavier BRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF

04/2020

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|-------------------|-------------|--------------------|--------------|-------------------|--------------|
| | Dépenses ou | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou |
| | Déficit | Excédents | Déficit | Excédents | Déficit | Excédents |
| Opérations de l'exercice | -338 424,98 | 494 679,90 | -1 295 400,27 | 1 158 480,56 | -1 633 825,25 | 1 653 160,46 |
| Résultat de l'exercice | 156 254,92 | | -136 919,71 | | 19 335,21 | |
| Résultats reportés | | 256 329,04 | -79 440,62 | | -79 440,62 | 256 329,04 |
| Résultat reporté | 412 583,96 | | -216 360,33 | | 196 223,63 | |
| Restes à réaliser | | | -213 128,24 | 263 373,96 | 50 245,72 | |
| Résultats définitifs | 412 583,96 | | -166 114,61 | | 246 469,35 | |

- Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal,
- 2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- 4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire le : 5/03/2020

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 5/03/2020 Et de son affichage le : 5/03/2020

DELIBERATION 20200204 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2019,
par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur,
n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Acte certifié exécutoire le : 5/03/2020

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 5/03/2020 Et de son affichage le : 5/03/2020

DELIBERATION 20200205 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET PRIMITIF 2020

Vu les résultats 2019 de la Commune de VOVRAY-en-BORNES faisant apparaître :

| | |
|---|--------------------------|
| Résultat de fonctionnement du CCAS 2019 | 1 907.46 euros |
| Résultat de fonctionnement du budget principal 2019 | 412 583.96 euros |
| SOIT UN RESULTAT TOTAL DE | 414 491.42 euros |
| Un déficit d'investissement de | -216 360.33 euros |

Vu les besoins en investissement :

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Déficit d'investissement | 216 360.33 euros |
| Reste à réaliser en dépenses | 213 128.24 euros |
| Reste à réaliser en recettes | - 263 373.96 euros |

SOIT UN TOTAL DE

166 114.61 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter ces résultats de la manière suivante :

| | |
|---|-------------------------|
| <u>au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé"</u> | 166 114.61 euros |
| <u>au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" :</u> | 248 376.81 euros |

Acte certifié exécutoire le : 5/03/2020

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 5/03/2020 Et de son affichage le : 5/03/2020

DELIBERATION 20200206 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE 2020 (CDAS) – AMENAGEMENT DE LA DESCENTE DU CHEF-LIEU, TRAVAUX LIES A LA DEMOLITION DE LA BATISSE

Monsieur le Maire propose de présenter deux projets dans le cadre du CDAS 2020.

AMENAGEMENT DE LA DESCENTE DU CHEF LIEU

Pour sécuriser la voirie, dans la continuité de l'aménagement du chef-lieu, il est nécessaire d'aménager la descente du chef lieu (trottoirs, chicane...).

TRAVAUX LIES A LA DEMOLITION DE L'ANCIENNE BATISSE

Vu la délibération n°2018/08/02 du 26 novembre 2018, la commune a pour projet d'acquiescer une bâtisse au chef-lieu en vue de la démolir afin de sécuriser la descente du chef-lieu. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de ces travaux.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier pour chaque demande de subvention au titre du CDAS à l'attention de M. Duvernay et Mme Petex qui le soumettront à la commission permanente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de présenter deux demandes de subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : 5/03/2020

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 5/03/2020 Et de son affichage le : 5/03/2020

DELIBERATION 20200207 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental pour l'achat de radars pédagogiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

05/2020

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : 5/03/2020
Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 5/3/22 Et de son affichage le : 5/03/2020 -

COMMISSIONS

URBANISME

DP

RICHARD Vincent – Pose de panneaux photovoltaïques, chef-lieu

PC

M. CHEVALIER Eric, construction d'un garage, Rogin

VOIRIE

L'entreprise Free présentera l'étude concernant l'implantation de l'antenne aux élus avant toute demande de travaux.

L'entreprise Marc Favre doit intervenir pour une grosse panne sur l'éclairage public sur le hameau de La Mouille.

La séance est levée à 21h00.




SEANCE DU 2 MARS 2020

Délibérations :

| | |
|----------|--|
| 20200201 | Approbation compte administratif CCAS 2019 |
| 20200202 | Approbation compte de gestion CCAS 2019 |
| 20200203 | Approbation compte administratif 2019 |
| 20200204 | Approbation compte de gestion 2019 |
| 20200205 | Affectation du résultat 2019 sur le BP 2020 |
| 20200206 | Demande de subvention au titre du CCAS 2019 |
| 20200207 | Demande de subvention au titre des amendes de police |

Etaient présents :

| NOM | Prénom | Fonction | Signature |
|------------|------------|---------------|--|
| BRAND | Xavier | Maire |  |
| DEBORNES | Stéphane | 1er Adjoint | |
| REMILLON | Sandra | 2ème Adjointe | Absente excusée |
| ROUCOU | Philippe | Conseiller | |
| MAYU | Philippe | Conseiller | Absent |
| CORMIER | Emmanuelle | Conseillère | Absente |
| LAVERRIERE | Jérémy | Conseiller | |
| FAVRE | Georges | Conseiller | |
| DANTON | Véronique | Conseillère | |
| MONTANT | Odile | Conseillère | |